

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Paris :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires.

A PARIS,  
Chez DONGREL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, 70 c.  
Réclames, — 30  
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT PAITES  
Du droit de réimpression la publication  
de réclames reçues et même payées  
sans restitution dans ce dernier cas.  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués  
doivent être remis au bureau  
du journal la veille de la repro-  
duction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,  
Place de la Bourse, 8.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

14 Mars 1876.

### Chronique générale.

Les négociations continuent dans le Sénat pour arriver à former une majorité favorable à la candidature de M. Ricard. Les républicains modérés du Sénat ont fait ces jours-ci d'actives démarches auprès de leurs collègues de la gauche et de l'extrême gauche pour les décider à voter pour M. Ricard, et ils ont eu déjà raison de bien des résistances. Les sénateurs constitutionnels paraissent également disposés, par déférence pour M. le maréchal de Mac-Mahon, à accorder leurs suffrages au ministre qu'il a choisi, auquel il a accordé sa confiance et que l'on peut considérer comme son candidat.

Quant aux conservateurs purs, aux bonapartistes et aux légitimistes intransigeants, qui, même coalisés, ne font dans le Sénat qu'une minorité, ils ont jusqu'à présent une attitude expectante et déclarent qu'ils se détermineront d'après les termes du programme ministériel.

C'est là précisément ce qui rend très-difficile la situation du ministère en général et de M. Ricard en particulier. Ce ne sera pas une œuvre aisée que de contenter à la fois les conservateurs et les républicains, que de satisfaire également la majorité du Sénat, qui est plus conservatrice que républicaine, et la majorité de la Chambre des députés, qui est républicaine.

D'un autre côté, après le programme viendront les actes, et en première ligne le roulement du personnel administratif.

Il semble donc, d'après toutes les prévisions, que le nouveau cabinet ne peut être considéré que comme un ministère de transition dont l'existence ne se prolongera pas au-delà du mois de mai, et qui succombera probablement dès les premiers jours de la deuxième session, quand les

deux Chambres enfameront, après les vacances de Pâques, les grandes questions de politique intérieure.

On peut considérer comme certain que les conservateurs de l'une et de l'autre Chambre renonceraient décidément à tous projets d'union conservatrice et de fusion en un seul groupe.

Au Sénat comme à la Chambre des députés, les bonapartistes et les légitimistes formeront des groupes parfaitement distincts. Quant aux membres de l'ancien centre droit et aux sénateurs et députés qui ont été élus comme constitutionnels, ils figureront presque tous dans les rangs du centre gauche.

Il paraît certain que des sous-secrétaires d'Etat vont être nommés dans tous les ministères.

La question aurait été débattue dans le dernier conseil des ministres, et on aurait reconnu qu'il était nécessaire que les ministres pussent, dans certaines circonstances, être représentés en même temps dans les deux Chambres.

Dans le cas où l'honorable M. Ricard, ministre de l'intérieur, ne serait pas nommé sénateur inamovible en remplacement de M. de La Rochelle, son élection serait assurée dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Saint-Amand (Cher), laissée vacante par l'option de M. Duvois pour la 1<sup>re</sup> circonscription de Bourges.

Les renseignements qui nous sont transmis de Saint-Amand ne laissent, en effet, aucun doute sur le succès de la candidature de M. Ricard.

#### On lit dans la Correspondance américaine :

« Le groupe des députés du centre gauche s'accroît tous les jours par suite de nouvelles inscriptions, et paraît destiné à jouer un rôle très-important dans la nouvelle

Chambre, non seulement par l'influence que lui donne la présence dans le cabinet de ses membres les plus notables, mais encore par le rapprochement d'idées et de tendances qui paraît s'établir entre lui et la fraction modérée de la gauche républicaine.

En effet, si une partie de ce dernier groupe se rapproche, par ses opinions et son programme, de l'union républicaine, beaucoup de ses membres subissent l'influence et obéissent à la direction de M. Thiers qui a oser pour le mandat de député afin de combattre les entraînements du radicalisme et de travailler à maintenir la République dans les voies conservatrices.

L'ancien président de la République, qui n'a rien perdu de son activité et de sa verdeur d'esprit, est loin d'être hostile, ainsi que l'ont prétendu certains journaux, au choix ministériel que vient de faire M. le maréchal de Mac-Mahon. Il considère, au contraire, ces choix comme excellents et comme répondant parfaitement au courant d'idées et à la moyenne des opinions qui dominent dans le pays. Dans les conversations qu'il a eues ces jours-ci avec de nombreux sénateurs et députés, il les a vivement engagés à prêter leur concours au nouveau cabinet. Les quelques paroles qu'il a échangées samedi avec M. Gambetta, en descendant du train à Versailles, ont été l'expression de ce sentiment. Il est d'avis que la prudence et la modération doivent être plus que jamais à l'ordre du jour dans le camp des républicains, et qu'il faut se garder de toutes mesures, de toutes propositions susceptibles d'alarmer le pays et pouvant être exploitées par les réactionnaires.

Parmi ces propositions maladroites et dangereuses, M. Thiers place en première ligne celle qui a trait à l'amnistie pleine et entière. Il considère cette manifestation inopportune comme étant des plus profondément regrettable, et sur ce point beaucoup de députés républicains, voire même radicaux, pensent comme cet homme d'Etat.

Les députés républicains élus par les départements ne partagent nullement, sur la question de l'amnistie, les opinions dont

les députés de Paris, de Lyon, de Marseille et de quelques autres grandes villes se font les organes, et l'on sera surpris, lorsque la proposition sera mise aux voix, du grand nombre d'abstentions qui se produiront dans les rangs de la gauche et de l'extrême-gauche.

Les fonctions de questeurs de la Chambre des députés sont l'objet de nombreuses compétitions.

On affirmait samedi dans les couloirs de l'Assemblée qu'il n'y avait pas moins de dix-sept candidats, ce qui fait une moyenne d'environ six candidats par placé de questeur.

Il paraît certain que les deux Chambres prendront des vacances vers le 5 avril à l'occasion des fêtes de Pâques et de la session des conseils généraux.

On pense généralement que ces vacances ne se prolongeront pas au-delà du 15 juin.

M. Waddington, ministre de l'instruction publique, a choisi comme secrétaire particulier M. Calmon, fils du sénateur.

#### On lit dans le Rappel :

Nous recevons la communication suivante : Un certain nombre de sénateurs et de députés, appartenant à la majorité républicaine, se sont réunis aujourd'hui dimanche, 12 mars, chez M. Victor Hugo, pour examiner la question de l'amnistie.

La discussion a été courte, et, d'un commun accord, la réunion a accepté le projet de loi suivant, qui sera soumis à l'adhésion des membres des deux Assemblées qui n'ont pu assister à cette conférence.

Il a été, de plus, décidé que ce projet de loi sera déposé le même jour sur les bureaux des deux Chambres.

#### PROJET DE LOI.

Les soussignés (sénateurs ou députés),  
Voulant effacer les traces de la guerre civile,  
Ont l'honneur de proposer le projet de loi suivant :

### Feuilleton de l'Écho Saumurois.

#### NOUS Y VOILA !

Première à un Allobroge, par GIL PÉRES.

(Suite.)

L'interlocuteur de Mme Prudhomme continua :

« Je retrace à grands coups de pinceaux, dit-il, l'histoire de cette merveilleuse transformation des ancêtres de M. Rouget et de M. Littré.

« Quand et comment la famille des singes parvint-elle à inventer la parole ? Je l'ignore absolument.

« Une partie seulement de ces bêtes prédestinées marchait résolument vers la civilisation. Ce que l'on nomme de nos jours la plus belle moitié du genre humain n'avait rien de séduisant, et je doute fort que les singes fussent flattés de partager le gouvernement de la famille avec des êtres aussi disgraciés.

« De toutes parts on sentit le besoin d'améliorer mesdames les guenons.

« Au moyen d'un instrument fort ingénieux, des praticiens habiles parvinrent à rendre aquilins les museaux aplatis de ces dames.

« Un savant chimiste, dont l'histoire a négligé de conserver le nom, inventa un cataplasme épilatoire qui fit disparaître de leurs joues le duvet peu séduisant qui les défigurait.

« Leur teint n'était pas d'une blancheur irréprochable, mais on découvrit les inappréciables propriétés de la pâte d'amande, et l'épiderme, naguère noire des guenons à la mode, ne tarda pas à changer de nuance.

« On vous ragna les griffes, Mesdames, avec une pierre à fusil bien tranchante, les métaux n'étant pas encore connus.

« Un chirurgien célèbre parvint à vous débarasser, je ne sais plus comment, de l'appendice peu gracieux que vous savez.

« De magnifiques cheveux remplacèrent les vilains poils dont votre crâne était couvert, grâce à l'invention d'un élixir merveilleux que l'on avait perdu dans la suite des âges, mais que l'on a retrouvé sous le nom d'eau de Lob.

« La transformation était consommée. Depuis lors, Madame, toutes choses, vous le savez, sont allées en progressant.

« De somptueuses draperies ne tardèrent pas à remplacer le vêtement beaucoup trop primitif de vos aïeulés, et, de nouveautés en nouveautés,

vous en êtes venues aux colifichets que vous portez.

(Ici, le voisin de Madame Prudhomme fit une pause ; puis il continua.)

« Ce système philosophique », ajouta-t-il gravement, « est fort original, mais il date de loin.

« MM. Rouget, Littré et leurs disciples ne sont que les continuateurs de quelques écrivains du XVIII<sup>e</sup> siècle.

« L'un d'entre eux est même allé plus loin, car il a prétendu que notre premier père appartenait à la famille des marsouins. »

A ces mots, un prodigieux étonnement se peignit sur les traits de M. et Mme Prudhomme. L'un et l'autre, jusqu'à ce jour, s'étaient attribué une origine plus respectable.

Après quelques instants, M. Prudhomme rompit le silence et déclara que les opinions du préopinant lui semblaient un peu risquées, et, au surplus, de nature à porter atteinte à la dignité de la famille.

Sur ces entrefaites, l'assemblée rentra en séance et décida, à la majorité de six voix, que désormais l'enseignement serait gratuit, laïque et obligatoire.

« Cette loi en appelle une autre », reprend le facétieux voisin de Mme Prudhomme.

« Et laquelle donc ? » demanda aussitôt l'honorable bourgeois, avec l'accent d'un homme qui re-

doute une catastrophe.

« La Chambre vient de proclamer la déchéance du père de famille, qui, à l'avenir, n'aura plus le droit d'inculquer à sa progéniture les préjugés qu'il a reçus en héritage ! »

« L'enfant devient la propriété de la République. A partir de ce moment, l'Etat se chargera de la nourriture intellectuelle de nos embryons de citoyens.

« C'est beaucoup, et ce n'est pas assez ; car l'homme ne vit pas seulement de foi, mais aussi d'autre chose, a dit un vénérable chanoine.

« Le gouvernement sera donc tenu, s'il veut être logique, de prendre l'enfant à sa naissance et de lui procurer gratuitement une nourrice. Quand je dis une nourrice, je parle d'une manière inexacte, attendu que, pour imprimer à l'éducation des jeunes Français un caractère viril, on chargera des hommes, choisis à cet effet, de donner aux enfants les soins spéciaux que réclame leur âge.

« Le moment est venu d'appliquer la fameuse théorie de l'homme-nourrice inventée par les auteurs du phalanstère. »

« Ces hommes-nourrices », hasarda M. Prudhomme, « seront, je suppose, obligés de recourir à l'emploi du biberon ? »

« Cela est probable, Madame, à moins que, pour inoculer aux bébés de la République la force

Article 1<sup>er</sup>. — Sont amnistiés tous les condamnés pour actes relatifs aux événements de mars, avril, mai 1871. Les poursuites pour faits se rapportant auxdits événements sont et demeurent non avenues.

Article 2. — Cette amnistie pleine et entière est étendue à tous les crimes et délits politiques et de presse et à toutes les condamnations prononcées à l'occasion d'événements politiques depuis la dernière amnistie de 1870.

(Suivent les signatures.)

Nous pouvons ajouter quelques renseignements complémentaires à la communication officielle qui précède.

Le dépôt du projet de loi sera effectué, sur le bureau du Sénat, par M. Victor Hugo, et, sur le bureau de la Chambre des députés, par M. Raspail père.

La réunion a pensé qu'il fallait attendre, pour opérer ce dépôt, que les Chambres aient constitué leurs bureaux définitifs et leurs commissions d'initiative. En conséquence, le projet ne sera présenté que le samedi 18 mars prochain.

Ainsi le dépôt de la proposition d'amnistie est une chose décidée actuellement, et cette loi d'amnistie comprendra non-seulement les délits, mais tous les crimes politiques commis par les condamnés de la Commune.

Les termes du projet sont assez vagues, on sent qu'on a voulu étendre le plus possible leur signification pour appliquer la mesure au plus grand nombre. Nous nous demandons si cette amnistie s'appliquera aussi aux crimes de droit commun, comme l'incendie et le massacre des otages ? On soutiendra évidemment que ces crimes ont été commis à raison de la lutte politique, et l'on trouvera moyen sans doute de les faire rentrer dans la catégorie de ceux qui méritent le pardon.

L'Événement cite parmi les députés et les sénateurs présents chez M. Victor Hugo MM. Peyrat, Esquiros, Ferrouillat, Schœlcher, Laurent Pichat, Ed. Adam, Tolain, Scheurer-Kestner, sénateurs. — Ordinaire, Périn, Naquet, Gent, Lepère, Lockroy, Vernhes, Laisant, Clémenceau, Floquet, Madier-Montjau, Brélay, Greppo, Farcy, Dumas, Rouvier, députés.

La résistance au parti gambettiste et radical s'organise dans la Chambre des députés. Trois groupes distincts, mais qui par la force des choses se réuniront souvent pour le vote, sont en voie de se former.

1<sup>o</sup> Le groupe monarchiste, comprenant les catholiques, les royalistes d'extrême droite, les royalistes modérés et même les parlementaires qui n'ont pas voulu passer à la République.

2<sup>o</sup> Le centre gauche et les constitutionnels, c'est-à-dire ceux qui disent avec M. Thiers : La République sera conservatrice ou elle ne sera pas.

3<sup>o</sup> Le groupe de l'appel au peuple. S'il s'agissait de faire une constitution, de fonder un gouvernement, ces trois groupes formeraient, au moins, quatre partis ; mais, sur le terrain législatif, ils pourront, sans s'unir, se réunir.

Il n'est pas besoin pour cela d'entente préalable, comme on l'a dit à tort ; encore moins de fusion. Chaque parti restera lui-

même. Mais de même que les catholiques et les royalistes ne refuseront pas le concours du parti de l'appel au peuple et du centre gauche, quand il sera donné à leurs propositions, ils se garderont bien d'être hostiles ou de rester neutres si le groupe de M. Thiers et les impérialistes s'opposent à quelque mesure radicale.

Et si les révolutionnaires dénoncent la une alliance, une fusion, ils diront un mensonge et une sottise, dont aucun esprit ferme et droit ne s'inquiétera.

Mais déjà le mot d'ordre, dans les divers groupes républicains, paraît être d'attendre les paroles et les actes du ministère.

Les colères de la première heure se sont un peu apaisées ; elles ont perdu leur bruyant éclat ; mais elles grondent sourdement. La prise d'armes contre le cabinet peut être ajournée, mais la paix n'est pas signée. Nous croyons cependant que M. Gambetta ne se pressera point de renverser les nouveaux ministres, avant de les avoir poussés aussi loin que possible sur la pente de la vraie République. Il est homme assez avisé pour comprendre tous les avantages qu'il retire à faire préparer son gouvernement par d'autres mains que les siennes.

Conservet son influence sur la majorité républicaine, la maintenir sous sa direction, tel est le but de tous ses efforts, et, pour réussir, il saura tour à tour faire appel à la modération et employer la violence. A l'heure présente, on lui demande d'attendre et de faire crédit au cabinet ; il sera généreux et il attendra.

Le sentiment général des groupes républicains est, du reste, celui de la défiance. Le Temps, l'un des principaux organes de la République dite modérée, publiait samedi soir une lettre de Versailles, où son correspondant, sénateur du centre gauche, ne ménage point les critiques au ministère du 9 mars.

M. THIERS, DÉPUTÉ.

Dans une lettre que M. Thiers vient d'adresser au président du Sénat, l'ancien président de la République donne sa démission de sénateur et opte pour le mandat de député.

Voici le texte de cette lettre :

« Monsieur le président,

« Elu sénateur à Belfort et député à Paris, je dois opter dans un délai fixé par la loi électorale.

« N'ayant pu renoncer au mandat de Paris, que je représente depuis plus de quarante années, j'ai l'honneur de vous adresser ma démission de sénateur, et en vous l'adressant, je vous prie, monsieur le président, de vouloir bien être l'interprète de mes sentiments de profond respect envers le grand corps que vous présidez et auprès duquel j'aurais été heureux de pouvoir représenter la noble cité de Belfort.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma très-haute considération.

« Signé : A. THIERS. »

Cette détermination a causé, paraît-il, dans une partie de la gauche, un assez vif mécontentement.

Le fait était prévu, et il n'est pas d'une importance capitale. M. Thiers a tenu peu de compte de la sommation de ses électeurs de Belfort, dont il n'a plus rien ni à espérer ni à craindre. Quoi de plus conforme aux usages parlementaires ? On prétend même qu'il leur prépare une déception plus complète ; M. Thiers se constituant le patron de la candidature de M. Buffet, cela ne laisserait pas d'être piquant.

Que cette nouvelle soit exacte ou non, la détermination prise par l'ancien président, en dépit des conseils et des sollicitations pressantes de la gauche, suffit à provoquer des suppositions plus ou moins vraisemblables, mais qu'il convient de noter. Certains conservateurs, ralliés d'hier ou d'avant-hier à la République, voient déjà M. Thiers reprenant le rôle qu'il a joué — fort mal, à notre avis — en 1848, et mettant au service du « grand parti de l'ordre » les ressources de son esprit et son infatigable activité. On rappelle avec complaisance son fameux mot : « la République sera conservatrice ou elle ne sera pas ! » On laisse entendre qu'il en revient à ses premières appréciations sur M. Gambetta, lequel a eu l'impardonnable tort de lui enlever la direction des forces républicaines. Bref, il y aurait toutes sortes de bonnes raisons politiques et personnelles de compter sur une nouvelle évolution de M. Thiers.

Il est certain qu'une évolution de plus, dans la vie de M. Thiers, n'aurait rien de surprenant. Il n'est jamais resté fidèle qu'à sa personnalité et à son ambition ; mais c'est précisément ce qui doit dissuader les conservateurs de mettre de nouveau en lui leur confiance, qu'il a si souvent trompée.

Enfin, il y a peut-être en tout ceci l'indice de prochaines divisions dans le parti de la République. C'est ce que nous verrons.

#### LES PRIÈRES PUBLIQUES A PARIS.

Dimanche, à midi précis, ont eu lieu à Notre-Dame les prières publiques votées par l'Assemblée nationale pour attirer les bénédictions du ciel sur les Chambres et la France.

Dès onze heures et demie, les abords de l'église métropolitaine, les rues adjacentes et les ponts qui relient la Cité à la ville étaient encombrés par une foule compacte que les sergents de ville et les gardes à cheval avaient grand mal à contenir.

Devant l'entrée de la cathédrale, des officiers de tous grades, appartenant à tous les corps de l'armée, s'étaient massés pour attendre l'arrivée des autorités.

Le général de Geslin, à cheval, et entouré de tout son état-major, est arrivé à onze heures sur le parvis Notre-Dame. Le général commandant la place de Paris avait été précédé par deux escadrons de cuirassiers et trois bataillons d'infanterie qui ont fait la haie et rendu les honneurs militaires aux généraux et hauts dignitaires de l'Etat.

Chaque régiment de l'armée de Paris avait envoyé une délégation à cette cérémonie : pour la cavalerie, trois officiers par escadron, et, pour l'infanterie, trois officiers par bataillon.

Presque tous les colonels et officiers supérieurs des régiments étaient présents à Notre-Dame.

A midi moins un quart sont arrivés les membres de la cour de cassation, escortés par des pelotons de la garde républicaine à cheval. Après elle sont venus la cour d'appel, le tribunal civil, la chambre et le tribunal de commerce.

A midi moins cinq, l'arrivée du gouverneur de Paris a été signalée. Immédiatement les troupes ont porté les armes, et le général de Geslin est allé à la rencontre du gouverneur dont la voiture était escortée par deux pelotons de cuirassiers.

A midi, la messe a commencé. A droite de l'autel, dans le chœur, des fauteuils avaient été placés pour les membres du ministère.

La messe a été célébrée par un des chanoines du chapitre de Notre-Dame. Son Excellence le cardinal-archevêque de Paris, Mgr Richard, coadjuteur de Son Eminence et archevêque de Larisse, assistaient à la cérémonie. Tout le chapitre de la métropole était présent.

La musique de la garde républicaine commençait avec les chants de la maîtrise.

Les tribunes, les galeries et les loges étaient envahies par une foule nombreuse.

Un grand recueillement a régné pendant cette cérémonie à la fois solennelle et touchante. Au moment de l'élevation toute l'assistance s'est mise à genoux, tous les fronts se sont respectueusement inclinés.

Espérons que ces prières toucheront le cœur de Dieu et sauveront notre pays.

#### L'INSTRUCTION PUBLIQUE EN PRUSSE.

On parle à chaque instant de la supériorité de la Prusse en matière d'instruction publique. Il y a, dans cette opinion, un part incontestable de vérité. Mais l'instruction publique comprend des branches diverses qui diffèrent essentiellement quant à leur mode d'organisation. Il y a donc une distinction.

La Prusse l'emporte incontestablement sur nous et sur les autres peuples de l'Europe, au point de vue de l'enseignement supérieur ; mais ce n'est point une gloire qui soit personnelle, car le système qui prévalait chez elle de si excellents résultats appartenait à toute l'Allemagne et a été allemand d'être prussien.

Il consiste essentiellement pour l'Allemagne à n'user qu'avec une extrême discrétion des droits dont il est investi, et à faire les concessions les plus larges possibles à la liberté des Universités, aussi bien qu'à celle des professeurs et des élèves.

On est arrivé de la sorte à donner un bonheur d'un peuple.

« Comme dans une République bien entendue il faut avant tout pratiquer l'égalité, on a vu le port du costume religieux. D'ailleurs, les ces emblèmes que la superstition a inventés pour exciter des troubles dans la rue et devenir danger pour le repos public.

« Rien ne justifiant plus l'existence des corporations, et toute association occulte étant prouvée par la loi, les congrégations religieuses devront se dissoudre. L'Etat sera leur naturel, attendu qu'une personne morale ne peut tester.

« On comptait beaucoup, pour refaire les bases de la future République, sur la disparition de la Compagnie de Jésus ; mais je viens d'apprendre par un de mes amis, assurément bien informé, que passif de ces religieux dépasse leur actif de plusieurs millions, et que, pour la plupart, les immeubles qu'ils occupent ne sont pas leur propriété. Il est certain que, de ce côté, il y aura déception. La République fera bien de n'accepter la dissolution que sous bénéfice d'inventaire.

« Viendra le tour du clergé séculier.

(La suite au prochain numéro.)

musculaire et l'énergie morale qui doivent distinguer un démocrate, on ne recourt à la célèbre pâtière qu'avaient imaginée les anciens et dans laquelle on faisait entrer de la moelle de lion.

(Ici Monsieur Prudhomme frissonna de la tête aux pieds.)

« Rassurez-vous », poursuivait l'inconnu, « si la République veut être forte, c'est afin de jouir d'une paix inaltérable.

« Sous l'heureuse influence de la démocratie, on verra se développer, dans des proportions étonnantes, la valeur militaire et le génie stratégique. On ne trouvera pas un soldat qui ne puisse en revendiquer, le cas échéant, aux plus grands capitaines de n'importe quelle monarchie.

« Il en résultera que les peuples voisins, connaissant notre force et assurés d'avance de leur défaite, s'il leur prenait fantaisie de nous attaquer, se tiendront coi chez eux.

« A la faveur de cette sécurité, la vie de la nation française ne sera plus qu'une longue et soupirante églogue. Plus de haine, plus d'antagonisme, plus de guerres civiles.

« Le printemps sera perpétuel, et notre bien-être inaltérable.

« Nous n'éprouverons que de tendres sentiments, les seuls qui ne soient pas indignes du cœur humain.

Madame Prudhomme, attendrie par cette peinture des mœurs républicaines, ne put s'empêcher de regarder son époux avec émotion. Un lointain souvenir de sa lune de miel lui traversa l'esprit.

Une courte pause suivit la tirade de l'orateur qui, de son côté, paraissait fort ému.

Monsieur Prudhomme fut le premier à rompre le silence.

« Les espérances que vous nous faites concevoir », dit-il, « sont des plus rassurantes ; mais pourriez-vous nous dire quelle marche vont suivre les événements, avant que nous puissions goûter à la coupe du bonheur dont vous venez de nous parler ? »

« Rien n'est plus facile.

« La majorité de nos représentants a déclaré aux électeurs républicains qu'elle demanderait :

« 1<sup>o</sup> La séparation de l'Eglise et de l'Etat ;

« 2<sup>o</sup> Le retrait de la loi sur l'enseignement supérieur ;

« 3<sup>o</sup> Une liberté de conscience plus complète et plus large que celle dont on a joui jusqu'à présent ;

« 4<sup>o</sup> Une répartition équitable de l'impôt ;

« 5<sup>o</sup> La réhabilitation de la classe ouvrière ;

« 6<sup>o</sup> La liberté absolue de la presse, la liberté de réunion et la liberté des cabarets. »

« Voilà bien des libertés », soupira M. Prudhomme avec inquiétude.

« Je me suis contenté d'énumérer les prin-

cipales. Veuillez me prêter encore quelques moments d'attention, et vous en saurez aussi long que moi.

« Nous avons déjà l'amnistie. Les martyrs de la liberté sont de retour au milieu de nous, et c'est à eux qu'appartient l'avenir.

« « Brrou ! » fit M. Prudhomme pâlisant.

« Patience, voici les événements qui doivent s'accomplir, avant que n'arrive l'ère de leur triomphe : La loi qui vient de sortir de l'urne devra être appliquée dans toute son étendue avec une sévérité vraiment démocratique. — Cependant, comme le peuple souverain est généreux, on procédera avec ordre, poids et mesure.

« Les conseillers municipaux auront le droit d'expulser les frères et les nonnes qui sont chargés en ce moment des écoles communales. Dans quelques localités, pour des raisons diverses, messieurs les administrateurs se feront tirer l'oreille. Il en est parmi eux qui n'ont pas encore secoué les préjugés de leur enfance.

« En ce cas, le conseil municipal sera dissous et remplacé par une commission qui comprendra mieux ses devoirs civiques.

« Si ce moyen ne suffisait pas, il nous resterait une dernière ressource, celle de provoquer un scandale au sein de la communauté récalcitrante, et de la supprimer administrativement.

« La fin justifie les moyens, quand il s'agit du

Universités une autonomie féconde qui établit entre elle une incessante rivalité. S'il y en avait une parmi toutes qui fût mieux organisée que les autres, mieux outillée, mieux dotée de laboratoires, à la hauteur de la science et de professeurs d'une haute réputation, la jeunesse s'y porterait en masse. Il n'est donc permis à aucun de ces établissements de rester en arrière.

Indépendamment des subventions de l'Etat, ils ont des revenus particuliers, provenant de dotations de différentes natures, et ils les emploient pour se perfectionner sans cesse. Les professeurs eux-mêmes sont soumis à la loi de la concurrence, car aux professeurs ordinaires et titulaires, on adjoint des *privat docent* qui, à leurs risques et périls, peuvent ouvrir les mêmes cours que les professeurs titulaires. Or, les cours ne sont pas gratuits comme chez nous; les élèves paient le professeur au lieu de payer une rétribution universitaire, et il suit de là qu'ils peuvent, pour leur argent, suivre le cours qui leur paraît le plus profitable.

On comprend facilement l'avantage de ce système. Il stimule constamment les professeurs, les nouveaux ont intérêt à accroître par l'étude leur science et leur renommée, les anciens à ne pas se laisser devancer par les jeunes, et les Universités à attirer les docteurs les plus sympathiques.

L'Allemagne n'a point inventé ce régime; il régnait partout autrefois et fit la haute fortune de l'Université de Paris, qui servit de modèle aux autres. Mais nous ayons eu le tort grave de le supprimer par amour pour la réglementation, tandis que les Allemands ont eu le bon sens de le conserver et de le perfectionner suivant les besoins du temps.

Ils nous sont donc, sous ce rapport, véritablement supérieurs.

Les Prussiens et les Allemands nous ont devancés, en même temps, au point de vue de l'instruction primaire supérieure distribuée dans les écoles réelles; mais l'instruction élémentaire laisse, en Prusse, beaucoup à désirer, et le sort des instituteurs n'est pas précisément enviable.

Le *Novelliste de Dresde* confirme pleinement cette opinion, et fait au gouvernement prussien d'amers reproches relativement à sa parcimonie pour l'enseignement élémentaire.

« Il y a, dit-il, en ce moment, en Prusse, 45,000 enfants qui n'apprennent absolument rien, parce qu'il n'y a pas de maîtres pour eux, pas même de mauvais maîtres. Environ 150,000 élèves sont confiés à des femmes faibles et la plupart ignorantes et à de jeunes garçons, et 200,000 autres élèves sont instruits par les maîtres d'autres écoles que les leurs, lorsque le temps et les circonstances le permettent. Dans un grand nombre d'écoles prussiennes, il a fallu, en outre, réduire les cours à la demi-journée, vu le manque d'instituteurs. »

La feuille saxonne ajoute que la situation des écoles empire de jour en jour et déclare que cette situation n'a rien de flatteur pour le pays qui se vante d'être par excellence l'Etat de l'intelligence.

On manque d'argent, dit encore ce journal, on manque d'argent malgré les milliards! « Ah! quel bien ne pourrait-on pas faire aux maîtres et aux élèves avec les ruissaux d'or qui sont enfouis dans la tour *Julius* à la citadelle de Spandau! Quels fruits ne récolterait-on pas, si l'on dépensait chaque année un million de marcs de moins pour l'armée et qu'on ajoutât cette somme au budget de l'instruction publique! »

(Opinion.)

## Etranger.

### ESPAGNE.

Voici le texte de la dépêche adressée aux préfets par le ministre de l'intérieur en leur transmettant les instructions données par le cabinet de Madrid au consul général d'Espagne à Bayonne, et dont le gouvernement français semble se charger d'assurer l'exécution :

« Donnez à ces dispositions toute la publicité possible; invitez les intéressés à se mettre immédiatement en mesure de profiter des dispositions bienveillantes prises à leur égard, et prévenez-les que, faite par

eux de le faire, le *subside journalier* leur sera retiré à partir du 15 mars. »

C'est par la famine que le gouvernement de Madrid, secondé par le nôtre, entend amener les soldats carlistes réfugiés en France à accepter l'*indulto*.

### TURQUIE.

L'agence russe publie la dépêche suivante :

« Saint-Petersbourg, 11 mars. » Les Députés de source slave annoncent des succès marquants pour les insurgés.

» La situation générale est la suivante :

» 1° Les Turcs restent dans l'inertie, attendant leur salut de la pression diplomatique exercée sur les insurgés, et espérant sortir d'embaras sans réaliser les concessions.

» 2° Le Monténégro, ostensiblement correct, laisse les événements se développer, pour garder les bonnes cartes en mains.

» 3° Les insurgés continuent la lutte pour empêcher le rapatriement des réfugiés et pour entraîner les Serbes et les Monténégrins.

» Les puissances attentives à ce triple jeu travaillent fermement à l'apaisement pour le maintien d'un *statu quo* sérieusement amélioré.

» Elles agissent des deux côtés et ne désespèrent pas du succès final. Mais si la Porte persistait à ne pas agir pour l'exécution des réformes et si elle était battue militairement, alors les efforts des cabinets seraient paralysés. »

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### LA CRUE DE LA LOIRE.

Hier soir, après le tirage de l'*Echo Saumurois*, il est arrivé à Saumur, à court intervalle, deux dépêches peu rassurantes pour la vallée de la Loire.

Voici le texte de la dernière :

« Des nouvelles reçues de Limoges annoncent une crue extraordinaire de la Vienne. Il faut s'attendre à Saumur à une forte crue dont le maximum n'est pas encore déterminé. »

Par mesure de précaution, l'administration a fait publier cette dépêche en ville; aussi notre population suivait-elle avec anxiété la marche ascendante de l'eau.

A 6 heures du soir, on a reçu la dépêche suivante :

« Une nouvelle crue se manifeste dans la Loire par suite de crues dans la Vienne et la Creuse. On présume que le maximum sera de 4<sup>m</sup> 80 à 5<sup>m</sup> à Saumur, et qu'il aura lieu dans la journée du 11. »

» Aucune nouvelle crue importante ne se remarque quant à présent sur le Cher ni sur l'Allier. »

Hier soir, à 7 heures, la Loire marquait, à l'échelle du pont Cessart, 4<sup>m</sup> 55.

Aujourd'hui mardi, à 7 heures du matin, 4<sup>m</sup> 90.

A midi, 5<sup>m</sup> 00.

Ce qui fait une augmentation de 6<sup>m</sup> 60 depuis hier midi.

D'après une dépêche de Limoges, datée d'hier 13 mars, la hauteur de la Vienne, à minuit, au pont de Limoges, était de 2<sup>m</sup> 25; c'est la plus grande hauteur connue.

Châtelleraut, 14 mars, 8 h. matin.

La Vienne a atteint 5<sup>m</sup> 50 au pont de Châtelleraut et croît de 3 centimètres à l'heure.

La pluie continue à tomber.

Orléans, 14 mars, 11 h. 30, matin.

Une nouvelle dépêche porte les maximum probables de la Creuse à 3<sup>m</sup> 50, de la Vienne à 5<sup>m</sup>. Ces cotes ne paraissent pas devoir modifier sérieusement le maximum de 5<sup>m</sup> 50 présumé pour la Loire à Saumur, mais ce maximum ne paraît devoir arriver que dans la matinée du 15 mars.

Il n'y a pas de crue dans la Loire supérieure. Mais on annonce une crue dans l'Allier d'environ 3<sup>m</sup> à Moulins.

On présume que le maximum de la Loire à Orléans aura lieu dans l'après midi du 16

mars et qu'il ne se fera sentir à Saumur que le 18 mars; il aura pour effet de retarder la décroissance.

Le maximum de la crue de l'Indre a eu lieu à Châteauroux hier, 13 mars, à 11 heures du soir, et s'est élevé à 2<sup>m</sup> 12. Ce matin, à 7 heures, l'Indre était descendu à 2 mètres.

### PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE.

## EMPRUNT DE 1,050,000 FRANCS

par voie de Souscription publique.

Emission de 2,100 obligations nominatives 5 p. 100, de 500 francs chacune,

Produisant un intérêt annuel de 25 fr., sous la seule déduction de l'impôt de 3 p. 100 du revenu, perçu au profit de l'Etat.

Nous, préfet de Maine-et-Loire, chevalier de la Légion-d'Honneur.

Vu la délibération en date du 7 avril 1875, par laquelle le Conseil général de Maine-et-Loire a voté un emprunt, applicable à la construction du premier groupe du réseau départemental des chemins de fer d'intérêt local;

Vu la loi du 42 juin 1875, qui a autorisé cet emprunt,

Arrêtons :

Art. 1<sup>er</sup>. — Une souscription est ouverte dans les bureaux de M. le trésorier général et de MM. les receveurs particuliers des finances de Maine-et-Loire, à partir du 15 mars courant, de 10 heures du matin à 3 heures du soir, pour la réalisation dudit emprunt de 1,050,000 fr.

Art. 2. — Cette souscription sera close aussitôt que l'emprunt sera couvert.

Art. 3. — Un registre tenu à cet effet chez les receveurs des finances contiendra, sans blancs ni lacunes, les noms, prénoms, professions, demeures et signatures des souscripteurs, avec l'indication en toutes lettres de la somme pour laquelle ces derniers déclareront vouloir s'engager. (Le comptable signera au registre pour les parties illettrées.)

Art. 4. — Le chiffre de chaque souscription ne pourra être inférieur à 500 fr. de capital; celles d'un chiffre supérieur devront être divisibles en sommes de 500 fr.

Art. 5. — Tant que les registres de souscription seront ouverts, MM. les receveurs des finances adresseront au préfet, par l'entremise de M. le trésorier général, un relevé par jour des engagements reçus.

Aussitôt que la souscription sera close, chaque receveur fera parvenir au préfet le registre tenu dans ses bureaux.

Art. 6. — Des obligations de 500 fr., émises au nom du Département, seront détachées d'un registre à souche, au nombre de 2,100; elles seront nominatives et transmissibles par simple transfert, sur visa du préfet.

Art. 7. — Le montant de chaque obligation souscrite sera versé, savoir :

150 fr. au moment de la souscription, et le surplus, 350 fr., du 1<sup>er</sup> au 5 juin 1876.

Aucun versement ne sera reçu par anticipation.

Art. 8. — Lors du versement du 1<sup>er</sup> terme, chaque souscripteur recevra un récépissé provisoire de la somme qu'il aura versée. A l'échéance du versement du 2<sup>e</sup> terme, le souscripteur, en se libérant, échangera ce récépissé contre un titre définitif, muni de coupons semestriels d'intérêts.

Art. 9. — En cas de retard apporté par les souscripteurs dans le paiement du 2<sup>e</sup> terme, les intérêts à 6 p. %, courront au profit du département.

Art. 10. — Pour le premier versement, les intérêts commenceront à courir le 21 mars et, pour le second, le 5 juin 1876. Ces intérêts, calculés à 5 p. %, seront réglés et acquittés au 30 juin et au 31 décembre de chaque année; toutefois, ceux qui seront dus pour l'année 1876, ne seront payés qu'en un seul terme, le 31 décembre 1876.

Art. 11. — Les paiements auront lieu sur le remise des coupons, tant à la Caisse de M. le trésorier général et à celle des receveurs particuliers, qu'à celle des percepteurs du département.

Art. 12. — Le montant en principal de chaque obligation sera remboursé aux mêmes Caisses, à la date indiquée sur le titre.

Art. 13. — Les époques de remboursement sont fixées comme suit :

300 obligations le 30 juin 1879, représentant un capital de 150,000 fr.

532 obligations le 31 décembre 1879, représentant un capital de 266,000 fr.

500 obligations le 30 juin 1880, représentant un capital de 250,000 fr.

580 obligations le 31 décembre 1880, représentant un capital de 290,000 fr.

188 obligations le 30 juin 1884, représentant un capital de 94,000 fr.

Total des obligations, 2,100, représentant un capital de 1,050,000 fr.

En Préfecture, à Angers, le 10 mars 1876.

J. MERLET.

### ARBORICULTURE.

Tous les arbres doivent être taillés pendant ce mois; si le manque de temps n'a pas permis de tout tailler, il faut réserver pour la fin les pommiers et les poiriers trop vigoureux; on peut encore à la rigueur remplacer quelques arbres; on pratique toute sorte de greffes.

*Les insectes.* — Nous avons déjà plusieurs fois parlé des insectes, qui de nos jours semblent vouloir se multiplier extraordinairement; on a employé le badigeonnage à la chaux, tout cela n'a abouti à pas grand-chose de sérieux. Mais voici que M. Trouillet, de Montreuil, propose, après des expériences répétées avec la plus grande attention, un moyen d'en finir avec le tigre ou pou des poiriers, avec le kermès du pêcher, des pommiers, des pruniers, et de la vigne, etc., moyen doublement précieux, d'une facile exécution, et qui est vraiment efficace. M. Trouillet appelle son procédé l'enrobement des arbres, on peut le mettre en pratique depuis la chute des feuilles jusqu'au moment de l'ascension de la sève. Nous nous empressons de faire connaître ce procédé: on se procure 500 grammes de savon noir, et 4 kil. de fleur de soufre, on dépose le savon et la fleur de soufre dans un seau de bois, on mélange avec la main le savon et le soufre qui finissent par s'agréger au bout de quelques minutes. Quand le mélange est complet, on y verse par petite quantité de l'eau de pluie aussi chaude que la main puisse la supporter, tout en remuant toujours jusqu'à ce que l'on soit arrivé à la consistance d'une bouillie très-claire. Pour l'employer on prend un gros pinceau, et un petit pour pouvoir pénétrer dans les petites cavités; on doit remuer le liquide toutes les fois que l'on trempe le pinceau pour badigeonner toutes les parties de l'arbre. Après cette opération faite avec soin, les arbres ne manquent pas de végéter avec vigueur. Un autre bienfait de l'enrobement est d'empêcher le chancre, autre fléau des poiriers et des pommiers. Nous prions ceux qui voudront bien l'essayer de nous tenir au courant du résultat obtenu, résultat que d'avance nous assurons bon; cependant il est une recommandation à faire, il faut autant que possible ne pas toucher aux boutons, car l'enrobement détruirait les fleurs; quant aux bourgeons il n'y a rien à craindre.

(Gazette des campagnes.)

### Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 12 mars 1876.

Versements de 54 déposants (9 nouveaux), 8,396 fr. 25 c.

Remboursements, 5,926 fr. 62 c.

## Dernières Nouvelles.

On dit M. Ricard très-décidé à se retirer s'il n'est pas élu sénateur; son élection en remplacement de M. Ernest de la Rochette paraît en ce moment très-douteuse, la candidature de M. de Lesseps ayant fait de grands progrès depuis deux jours.

Le nom de M. de Fourtou est prononcé dans le cas où M. Ricard se retirerait. Mais l'entrée de M. de Fourtou semble impliquer l'idée d'un ministère de résistance.

Les chefs de l'appel au peuple, M. Levert notamment, s'agitent beaucoup.

La déclaration ministérielle sera probablement ajournée après les élections. M. Ricard ayant déclaré qu'il se retirerait s'il n'était pas élu.

M. Casimir Périer fils s'est fait inscrire à la gauche républicaine.

13 mars, 3 h. 30, soir.

L'Assemblée procède à la nomination de son bureau.

Le troisième bureau du Sénat conclut à la validation de M. de Broglie.

L'élection de M. d'Audiffret à la présidence du Sénat est assurée.

La droite propose le général Ladmirault pour la vice-présidence.

Pour les articles non signés: P. GODFR.

**CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (16<sup>e</sup> ANNÉE)**

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 3 0/0.  
Les demandes doivent être adressées à MM. REROU et C<sup>ie</sup>, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Nous recommandons à nos lecteurs la **Comptabilité-Duchâteau**. — Cette méthode, toute nouvelle, est d'une telle simplicité, qu'elle peut être tenue par un enfant et par une demoiselle de magasin. Tout en étant d'une exactitude rigoureuse pour les comptes, et d'une légalité irréprochable, elle offre une économie de plus de soixante pour cent.

S'adresser à M. Duchâteau, à Narbonne (Aude). — Prix: 5 francs. — (Voir aux annonces.)

**Marché de Saumur du 11 mars.**

Froment (Ph.) 77 k. 30 75	Grain de blé 50	—	—
8 <sup>e</sup> qualité, 74	Huile de lin 50	—	—
Seigle 75	Grain de trèfle 50	70	—
Orges 65	— Luzerne 50	70	—
Avoine (h. bar.) 50	Foin (h. bar.) 780	430	—
Fèves 75	— Luzerne 780	105	—
Pois blancs 80	— Paille 780	70	—
— rouges 80	— Amandes 50	—	—
Grain de lin 70	— Cire jaune 50	200	—
Farine, culas 157	— Chanvres 1 <sup>re</sup>	—	—
Colza 65	qualité 52 k. 500	55	—
Chevevis 50	— 2 <sup>e</sup>	52	—
Huile de noix 50	— 3 <sup>e</sup>	50	—

**COURS DES VINS.**

Coteaux de Saumur, 1874.	1 <sup>re</sup> qualité	80
Id.	2 <sup>e</sup> id.	65
Ordin., envir. de Saumur 1874.	1 <sup>re</sup> id.	55
Id.	2 <sup>e</sup> id.	45

Saint-Léger et environs 1875.	1 <sup>re</sup> id.	85
Id.	2 <sup>e</sup> id.	45
Le Puy-N.-D. et environs 1875.	1 <sup>re</sup> id.	45
Id.	2 <sup>e</sup> id.	40
La Vienne. 1874.	1 <sup>re</sup> id.	35

MOISSONS (2 hect. 20).

Souzy et environs, 1875.	1 <sup>re</sup> qualité	100
Champigny, 1875.	1 <sup>re</sup> id.	120
Id.	2 <sup>e</sup> id.	100
Id. 1874.	1 <sup>re</sup> id.	75
Id.	2 <sup>e</sup> id.	75
Varrains, 1875.	1 <sup>re</sup> id.	90
Varrains, 1874.	1 <sup>re</sup> qualité	90
Bourgueil, 1875.	1 <sup>re</sup> id.	70
Id.	2 <sup>e</sup> id.	70
Id. 1874.	1 <sup>re</sup> id.	70
Id.	2 <sup>e</sup> id.	70
Restigné.	1 <sup>re</sup> id.	70
Chinon, 1875.	1 <sup>re</sup> id.	65
Id.	2 <sup>e</sup> id.	60
Id. 1874.	1 <sup>re</sup> id.	60
Id.	2 <sup>e</sup> id.	60

**CHEMIN DE FER DE POITIERS**

**Service d'hiver.**  
Départs de Saumur pour Poitiers:  
6 heures 20 minutes du matin.  
11 — 30 — — — — —  
7 — 45 — — — — — du soir.  
Départs de Poitiers pour Saumur:  
5 heures 35 minutes du matin.  
10 — 45 — — — — —  
12 — 30 — — — — —  
6 — 20 — — — — — du soir.  
Tous ces trains sont omnibus.  
P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 MARS 1876.**

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse
3 % jouissance décembre.	66 65	»	07	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	730	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	751 25	»	1 25
4 1/2 % jouiss. septembre.	94 50	»	25	Crédit Mobilier.	195	»	1 25	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	640	»	1 25
5 % jouiss. novembre.	103 93	»	07	Crédit foncier d'Autriche.	511 25	»	»	Société autrichienne, j. janv.	613 75	»	3 75
Obligations du Trésor, t. payé.	470	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	317 50	»	7 50	<b>OBLIGATIONS.</b>			
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	232	»	»	Est, jouissance nov.	578 75	»	»	Orléans.	313	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	485	»	3	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	972 50	»	2 50	Paris-Lyon-Méditerranée.	310	»	»
— 1865, 4 %.	502 50	»	2 50	Midi, jouissance juillet.	730	»	1 25	Est.	307 50	»	»
— 1869, 3 %.	365	»	1	Nord, jouissance juillet.	1197 50	»	5	Nord.	314 75	»	»
— 1871, 3 %.	347 50	»	50	Orléans, jouissance octobre.	1010	»	5	Ouest.	309	»	»
— 1875, 4 %.	473	»	1	Ouest, jouissance juillet, 65.	645	»	5	Midi.	303 25	»	»
Banque de France, j. juillet.	2610	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	1105	»	»	Deux-Charentes.	289	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	618 75	»	6 25	Compagnie parisienne du Gaz.	29	»	»	Vendée.	248 75	»	»
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	475	»	»	Société immobilière, j. janv.	330	»	2 50	Canal de Suez.	537	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	370	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	330	»	»				
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	880	»	»								

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

**GARE DE SAUMUR**  
(Service d'hiver, 20 décembre)  
DéPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS:  
3 heures 8 minutes du matin.  
6 — 15 — — — — —  
9 — 01 — — — — —  
1 — 33 — — — — —  
4 — 19 — — — — —  
7 — 17 — — — — —  
DéPARTS DE SAUMUR VERS TOURS:  
3 heures 35 minutes du matin.  
8 — 30 — — — — —  
9 — 41 — — — — —  
4 — 14 — — — — —  
10 — 28 — — — — —  
L'express d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à...

Etude de M<sup>e</sup> FLEURIAU, notaire à Bourgueil.

**A CÉDER**  
PAR SUITE DE DÉCÈS,  
Pour entrer en jouissance de suite,  
**UN FONDS D'HORLOGER-BIJOUTIER**  
Situé ville de Bourgueil, très-bien placé.

On vendra ou on louera la maison dans laquelle il est exploité.  
S'adresser à M<sup>e</sup> FLEURIAU, notaire, ou à M. ADAMOWICZ, horloger-bijoutier à Bourgueil (Indre-et-Loire).

**A CÉDER**  
Pour cause de santé,  
**UN FONDS DE MARÉCHALERIE**  
A Varennes-sous-Montsoreau, Bien achalandé et bonne clientèle.  
S'adresser à M. Guirron, qui l'exploite. (98)

**A LOUER**  
**UNE MAISON**  
Située rue du Petit-Maure, Composée de salon, salle à manger, quatre chambres, cuisine, cave et grenier.  
S'adresser à M. Rivard, aux bains.

**A LOUER**  
Pour la Saint Jean 1877,  
**LA MAISON DU GRENAIER-FRANÇAIS**  
Rue du Puits-Neuf, n° 14, servant actuellement d'auberge.  
On fera tous les changements demandés.  
S'adresser à M. DAVEAU, doreur, même rue, n° 17. (15)

**A VENDRE**  
**PLANT ENRACINÉ de VIGNE ROUGE**  
Saint-Nicolas.  
S'adresser à M. RATIER-LIGER, propriétaire à Bourgueil. (96)

**AVIS**  
M. DAVID, menuisier, informe la clientèle de M. BESSON qu'il vient d'acquiescer son fonds de menuiserie et qu'il maintient son établissement même maison, rue du Portail-Louis. (89)

**HOTEL D'ANJOU**  
A SAUMUR.  
On demande un garçon d'écurie connaissant les chevaux. On désire avoir de bons renseignements. (110)

**A VENDRE**  
**UNE CALÈCHE PRESQUE NEUVE**  
Rue Bodin, 7.

**A LA VILLE DE PARIS**  
Place Saint-Pierre SAUMUR.

**AGRANDISSEMENT**  
Vaste galerie, spécialement destinée à la vente de la confection pour hommes, jeunes gens et enfants.  
Prochainement l'ouverture.

**DEUX NOUVEAUX RAYONS**  
Chapeaux feutre, chapeaux de paille, casquettes, plus de 3,000 à choisir.  
Parapluies en tous genres, 50 pour cent meilleur marché que dans les spécialités. (88)

**RIELLANT**  
DENTISTE  
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

**VIN DE LA CLAPE**

(Un des meilleurs crus du Narbonnais).  
Vin de table, de l'année: 75 francs la pièce, de 225 litres environ, fût compris. — Vin vieux: 95 fr. — Le tout contre remboursement et franco de tous frais jusqu'à la gare du destinataire.  
S'adresser à M. DUCHATEAU, propriétaire à Narbonne (Aude).  
Vins fins et étrangers (on demande des représentants).

**UNE MAISON DE COMMERCE**  
demande un enfant de douze ans, sachant lire et écrire.  
S'adresser au bureau du journal.

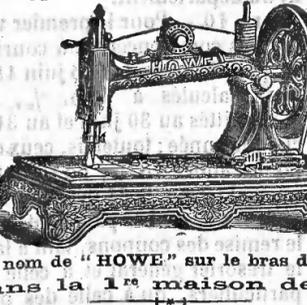
LE **JOURNAL DU DIMANCHE**  
RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ  
Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.  
**ABONNEMENTS:**  
Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.  
Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 11, à Paris.  
La collection se compose actuellement de 50 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.  
Le volume broché pour Paris 3 fr. — pour les départements 4 fr.

**LES MEILLEURES MACHINES A COUDRE**  
**C<sup>ie</sup> "HOWE" L<sup>d</sup>**  
Fondateur ÉLIAS HOWE  
Inventeur de la Machine à coudre et SEUL PROPRIÉTAIRE du Nom et de la Marque de HOWE

La C<sup>ie</sup> HOWE, répondant à un désir tant de fois exprimé par ses Amis et ses Agents, vient en plus de ses trois numéros de Machines: N° 1, N° 2, N° 3, reconnues sans rivales dans l'industrie, d'inaugurer une nouvelle Machine à main, dite "HOWE" N° 0, copiée sur son admirable Machine N° 1. Outant, Outant, Outant. Son élégance, sa solidité, la beauté de son point sans envers, son prix extrêmement avantageux, lui assurent la première place dans toutes les familles.

Type de la Machine à main N° 0

<b>TARIF DES MACHINES de la C<sup>ie</sup> HOWE L<sup>d</sup></b>	<b>MACHINE N° 0</b> Machine à main, livrée complète avec sa base richement décorée et de la série des guides	<b>110</b>
<b>MACHINE N° 1</b> Montée sur pieds, pour familles, hôtels, lingeries	<b>250</b>	
<b>MACHINE N° 2</b> Pour confections, corsés, coutures	<b>275</b>	



<b>TARIF DES MACHINES de la C<sup>ie</sup> HOWE L<sup>d</sup></b>	<b>MACHINE N° 3</b> Pour grandes confections, équipements militaires et chausseries	<b>300</b>
<b>MACHINE N° 4</b> Spéciale pour remettre les élastiques	<b>300</b>	
<b>MACHINE N° 5</b> Grand cylindre Impérial	<b>650</b>	

Exiger le nom de "HOWE" sur le bras de la machine.  
**DÉPÔT** dans la 1<sup>re</sup> maison de chaque ville.  
**ENTREPOT GÉNÉRAL POUR MAINE-ET-LOIRE**  
12, Place Neuve, 12  
**A ANGERS**  
Envoi de Prospectus sur demande affranchie.

**Entreprise de voitures publiques de M. THOMAS**  
Service d'été, à partir du 1<sup>er</sup> mars 1876.

**Départs de Fontevault pour Saumur:**  
1<sup>er</sup>, 7 heures du matin.  
2<sup>e</sup>, 10 — — — — —  
3<sup>e</sup>, 2 heures du soir.  
Bureau, à Fontevault, Croix-Blanche.  
**Départs de Saumur pour Fontevault:**  
1<sup>er</sup>, 3 heures 45 minutes du matin.  
2<sup>e</sup>, 10 heures 1/2 du matin.  
3<sup>e</sup>, 5 heures 1/2 du soir.  
Bureau, rue du Portail-Louis, M. Godenèche, aubergiste.  
Bureau, quai de Limoges, Marliac, aubergiste.

**Vient de paraître:**  
**COMPTABILITÉ-DUCHATEAU**  
La Comptabilité-Duchâteau est la dernière expression de la simplicité de l'exactitude; réunies dans une même méthode, où, au moyen des lettres résineuses et faciles de la méthode dite en partie simple, on obtient tous les avantages de la méthode en partie double.  
Elle convient à la fois au grand et au petit commerce, et s'adapte également aux maisons de gros et les plus petites maisons. — Elle convient aux petits comptes des particuliers et chefs de famille, tels que rentiers, instituteurs, curés, avocats, médecins, huissiers, agriculteurs, propriétaires, fermiers, maisons d'éducation, communautés religieuses, etc.  
Par son extrême simplicité, elle réduit le travail d'un tiers au moins sur la partie simple, et des deux tiers sur la partie double. Il y a donc économie de plus de soixante pour cent sur les méthodes ordinaires en partie double, ce qui permet de réduire le personnel de plus de moitié.  
Un mécanisme tout nouveau, applicable au Journal, rend inutile le Grand-Livre, tous les Comptes Généraux, y compris les Effets à recevoir et les Effets à payer qui se trouvent réunis en un compte unique sous le titre de Portefeuille.  
Grâce aux Balances diverses et aux Situations journalières pour le Portefeuille et la Caisse, les écritures sont arrêtées chaque soir, ce qui coupe court aux erreurs et permet d'établir, à tout instant et en quelques minutes, l'Inventaire général dont le travail d'ordinaire si considérable, est supprimé.  
Cette méthode de Tenue des Livres est du reste accessible à toute intelligence, et peut s'apprendre sans maître en quelques jours; avec un manuel c'est l'affaire de quelques heures.  
S'adresser à M. Duchâteau, à Narbonne (Aude).  
Un volume in-8° cartonné et franco par la poste. 5 francs.

M. Duchâteau est en état de fournir des comptables de l'un et de l'autre sexe aux maisons qui en font la demande, 15 jours à l'avance.  
**EAU DENTIFRICE**  
DU CHIMISTE GOULARD.  
Recommandée par les célébrités médicales.  
Cet dentifrice a la vertu de conserver les dents, les émailles, les raffermir et les fortifier, les entretenir saines et blanches, en arrêter les douleurs et la carie, détruire la mauvaise haleine, revivifier les gencives pâles, molles, saignantes, gonflées, guérir les dents arthritiques, soulager les personnes prédisposées au scorbut, et tenir la bouche dans un état de fraîcheur continuelle, en procurant à l'haleine une odeur suave et des plus agréables.  
Prix du flacon: 5 fr., 3 fr., 1 fr. 75.  
Dépôt général, à Paris, rue de l'Entrepot, 5.  
A SAUMUR, chez Henri MACHET, coiffeur, rue d'Orléans.  
Saumur, imprimerie de P. GODET.  
Certifié par l'imprimeur soussigné.